

/DE.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87- 127 du 29 Mai 1987

Portant approbation des Budgets primitifs
Exercice 1987 de la Préfecture et des
Districts de l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU La Loi N°64-16 du 11 AOUT 1964 Fixant la liste des Taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi Organique N°86-020 du 26 Septembre 1986 portant amendements à la loi Organique N°81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs ;
- VU l'Ordonnance N°2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU la loi N°87-001 du 27 Février 1987 portant loi de Finances pour la Gestion 1987,
- VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N°78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions administratives et les textes modificatifs subséquents ;
- VU le décret N°87-117 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Camarade Président de la République ;

SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 13 MAI 1987.

§ E C R E T E :

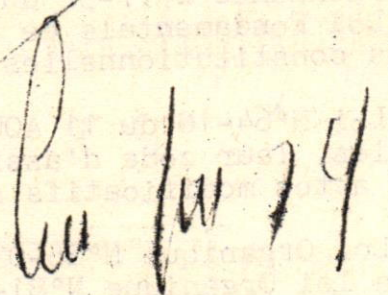
Article 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1987 de la Préfecture et des Districts de l'Atlantique, arrêtés en Recettes et en Dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Mai 1987

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé
de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO.-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE,


Mohamed Souradjou IBRAHIM.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MFE 15
MISPAT/DAFA 6 MINISTERES 20 SGCEN 4 SPD 2 IGE 4 DPE DLC INSAE
BCP 8 DB DCOF 8 SOLDES DI 8 DAFA/MFE 2 PROVINCES ET DISTRICTS 13
DAT 1 GCONB 1 UNB FASJEP 8 ENA 2 BN DAN 2 JORPB 1.-

PREFECTURE DE COTONOU

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT QUARANTE HUIT
MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT MILLE FRANCS CFA ... 248.828.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS
NEUF CENT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT
SEIZE FRANCS CFA. 46.903.296

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT QUARANTE HUIT
MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT FRANCS CFA. 248.828.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS
NEUF CENT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT
SEIZE FRANCS CFA 46.903.296

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE SEIZE
MILLIONS DE FRANCS CFA. 276.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX MILLIONS
DE FRANCS CFA 70.000.000

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT SOIXANTE SEIZE
MILLIONS DE FRANCS CFA.CC.C 276.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX MILLIONS
DE FRANCS CFA 70.000.000

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTÉ CINQ MILLIONS
NEUF CENT MILLE FRANCS CFA. 135.900.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS
CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX
HUIT FRANCS 17.349.898

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTÉ CINQ MILLIONS
NEUF CENT MILLE FRANCS CFA 135.900.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS TROIS
CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT FRANCS CFA. 17.349.898

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT SIX MILLIONS DEUX
CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS CFA. 86.251.263

.../...

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATORZE FRANCS CFA. . 23.179.714

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT SIX MILLIONS DEUX
CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE TROIS
FRANCS CFA. 86.251.263

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT QUATORZE FRANCS CFA.. 23.179.714

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : CENT MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS CFA 100.450.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS QUATRE
CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE FRANCS
CFA 18.441.304

DEPENSES ORDINAIRES : CENT MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS CFA. 100 450 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS QUATRE
CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE FRANCS
CFA. 18.441.304

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE CINQ MILLIONS TROIS
CENT CINQUANTE NEUF MILLE CENT SOIXANTE FRANCS CFA.... 135.359.160

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS
SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX
HUIT FRANCS CFA. 23.064.478

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE CINQ MILLIONS
TROIS CENT CINQUANTE NEUF MILLE CENT SOIXANTE
FRANCS CFA 135.359.160

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT TROIS MILLIONS
SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SIX
HUIT FRANCS CFA. 23.064.478

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS
NEUF CENT QUATORZE MILLE FRANCS CFA. 190.914.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS
CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX
FRANCS CFA 27.361.742

DEPENSES ORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS
NEUF CENT QUATORZE MILLE FRANCS CFA. 190.914.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS
CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX
FRANCS CFA 27.361.742

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

ET
RECETTES ORDINAIRES : TRENTE/UN MILLIONS CENT QUATRE
VINGT QUINZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX FRANCS CFA 31.195.446

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT NEUF
MILLE SOIXANTE DEUX FRANCS CFA. 7.109.062

ET
DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE/UN MILLIONS CENT QUATRE
VINGT QUINZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE SIX FRANCS CFA 31.195.446

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS CENT NEUF
MILLE SOIXANTE DEUX FRANCS CFA 7.109.062

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS CFA.. 19.514.687

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE ET UN MILLE VINGT HUIT FRANCS. CFA. 5.561.028

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS CINQ CENT
QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS CFA...19.514.687

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE ET UN MILLE VINGT HUIT FRANCS CFA 5.561.028

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS
CFA 46.990.670

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE
CENT SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX
FRANCS CFA 14.461.346

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE SIX MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS
CFA. 46.990.670

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE ET UN MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX FRANCS
CFA. 14.461.346

DISTRICT RURAL DE SO-AVA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TRENTE ET UN MILLIONS CINQ CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS CFA.	31.537.293
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS CFA. ET	10.896.382
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TRENTE/UN MILLIONS CINQ CENT TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE FRANCS CFA.	31.537.293
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS CFA.	10.896.382

DISTRICT RURAL DE ZE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUARANTE ET UN MILLIONS DE FRANCS CFA.	41.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SOIXANTE DOUZE FRANCS CFA. .	10.164.072
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUARANTE UN MILLIONS DE FRANCS CFA.	41.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DIX MILLIONS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SOIXANTE DOUZE FRANCS CFA.	10.164.072

DISTRICT RURAL D'ALLADA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUARANTE SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA.	47.000.000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET UN FRANCS CFA.	11.612.961
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUARANTE SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA.	47.000.000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : ONZE MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE UN FRANCS CFA. . .	11.612.961

DISTRICT RURAL DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT DIX
HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS CFA. . . . 18.818.450

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ
CENT DEUX MILLE NEUF CENT DOUZE FRANCS CFA. . . . 4.502.912

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS HUIT CENT DIX
HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE FRANCS CFA. . . . 18.818.450

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ
CENT DEUX MILLE NEUF CENT DOUZE FRANCS CFA. . . . 4.502.912

DISTRICT RURAL DE TORI-BOSSITO

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS DE FRANCS CFA 12.000.000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION NEUF CENT
CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT DEUX FRANCS
CFA. 1.954.802

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS DE FRANCS CFA 12.000.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION NEUF CENT
CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT DEUX FRANCS
CFA. 1.954.802